ABE CONSEIL

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

au capital de 100,00 Euros

Siège social : 11 RUE FRANCOIS VILLON - 95430 AUVERS-SUR-OISE

PONTOISE RCS 951 631 365

(ci-après «la Société»)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 31 mars,

La soussignée,

Madame Amel BEN ALI demeurant 17 rue du Haut Tertre, 95550 - BESSANCOURT France, (ci-après l'«**Associé Unique**»)

Propriétaire de l'intégralité des actions de la Société **ABE CONSEIL**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 100,00 Euros, dont le siège social est situé 11 RUE FRANCOIS VILLON - 95430 AUVERS-SUR-OISE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 951 631 365 RCS PONTOISE, (ci-après la «**Société**»),

a pris, conformément aux stipulations des statuts de la *Société*, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Madame Amel BEN ALI, le Président, a été régulièrement informée des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

L'Associé Unique,

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

L'Associé Unique **décide**,

- de transférer le siège social de la Société du 11 RUE FRANCOIS VILLON - 95430 AUVERS-SUR-OISE au 17 rue du Haut Tertre - 95550 BESSANCOURT,
- en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

• Article 4 : ***SIEGE SOCIAL***

Le siège social de la Société est situé : 17 rue du Haut Tertre - 95550 BESSANCOURT.

Il peut être transféré en tous lieux, en France, par simple décision du Président (auquel cas le Président est habilité à modifier les Statuts en conséquence), ou de l'Associé Unique.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 31/03/2026.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L’Associé Unique

Madame Amel BEN ALI

Ce document est signé électroniquement et certifié par la plateforme Contralia de Docaposte

Le fichier constitue un original électronique à valeur probatoire. Il est déposé en coffre-fort électronique sous la référence :

`2c969eb69d011bfd019d49004d3a2f37`

DOCAPOSTE

Signé par **Amel BEN ALI** le 02/04/2026 07:33

